

l'égoïsme, non pas l'égoïsme personnel, mais l'égoïsme de clocher, frère aîné de la jalousie de clocher. Cela perce à chaque phrase, à chaque ligne, à chaque mot de vos écrits. Vous n'osez pas aller jusqu'au *Delendu est Montreal*, mais vous êtes sur le chemin; vous le pensez, mais vous n'osez pas l'écrire. Vous vous défendez de vouloir la prospérité de Québec par la ruine de Montréal, mais vous poussez à la roue pour empêcher Montréal de vivre.

De notre côté, nous avons, à l'aide de chiffres, montré qu'il était de l'intérêt de Montréal et de toutes les régions de l'ouest de notre province, non seulement de maintenir le port de Montréal dans sa situation actuelle, mais encore de l'améliorer.

Nous avons en outre prouvé par des chiffres que l'intérêt même du Trésor fédéral exigeait des travaux d'amélioration.

Voilà la vérité.

Vous trouvez que les chiffres que nous avons produits sont humiliants pour Québec, c'est affaire à vous.

Notre confrère qui a peu ou pas d'abonnés à Montréal ne se gêne pas de dire à nos concitoyens ce qu'elle pense d'eux, oyez plutôt :

" Si Québec est resté en arrière, c'est tout simplement que sa population a été victime de sa bonne foi et de sa droiture. C'est qu'ici on a des opinions et qu'on y tient. D'autres régions ont pour maxime de toujours être du côté du gouvernement, afin d'arracher autant que possible. C'est la politique des comtés peu avancés en civilisation, qui se considèrent trop pauvres pour se payer le luxe d'avoir des opinions à eux. Ce fut aussi, de temps immémorial, celle de la grande ville de Montréal, qui s'est toujours arrangée pour être du bon côté.

A un point de vue, nous ne lui envions pas cette politique à vue de nez. Nous admettons que la nôtre, pour être plus relevée, ne nous a pas portés en route; mais nous pouvons également nous rendre le témoignage que ce sont des circonstances, purement fortuites, les hasards électoraux, plutôt que le défaut d'énergie que nous reprochent les Montréalais, qui nous ont tenus en arrière."

Et voilà pourquoi sa fille est muette.

Nous ne nous attarderons pas à répondre aux mots tendres que nous envoie la *Semaine Commerciale*, nous nous contenterons de lui mettre sous les yeux ce que nous trouvons dans la *Semaine Commerciale* même, dans le même numéro et dans le même article, quelques lignes plus bas.

" Mais les circonstances sont changées. Pour la première fois depuis longtemps, le district de Québec a désormais son mot à dire dans l'administration des deniers publics. Il

est fortement représenté dans les conseils de la nation, ayant envoyé à Ottawa une députation ministérielle compacte, unanime."

Tens, tiens! mais le confrère alors a raison: ce sont les hasards électoraux qui vont porter Québec en route. Mais il en est donc, lui aussi, de ces régions qui ont pour maxime d'arracher du gouvernement autant que possible!

Encore une fois, tant mieux si Québec prospère, si elle grandit comme ville et comme port. Cependant, que la *Semaine Commerciale* nous permette de lui dire que son indignation de froid n'empêchera pas Montréal de revendiquer ses droits.

A quoi bon lui chicaner encore les \$75,000 à \$100,000 que dépensent en draguage dans le Lac St-Pierre les Travaux Publics. Un banquier sert 3½ p.c. d'intérêt au déposant qui lui confie ses fonds et lui rembourse son capital à échéance. Le Trésor fédéral empoche bon an, mal an du port de Montréal une somme rondelette de 6½ millions, qu'il ne lui remboursera pas et Montréal n'aurait même pas droit à un peu plus de 1 p.c. de cette somme pour maintenir son commerce et pouvoir payer au gouvernement les sommes qu'il réclame d'elle.

Allons, confrère, avouez que vous n'êtes pas sérieux et... au revoir

LES DROITS ET LES INTERETS DE LA VILLE

Il y a quelques années, quatre ans, cinq ans peut-être, la Cie du Bell Telephone obtenait de la Cité l'autorisation de poser ses fils sous terre sur la rue Ste-Catherine, entre les rues de la Montagne et Visitation. L'an dernier, cette compagnie élevait de nouveaux bureaux au coin des rues St-Jean et Notre-Dame et prenait en même temps la décision de raccorder ses différentes lignes de téléphone à la nouvelle bâtisse en construction au moyen de canalisations. La charte que cette compagnie possède des gouvernements, tant fédéral que provincial, lui confère le devoir d'en agir ainsi, mais il est bien compris que ni le gouvernement d'Ottawa, ni celui de Québec ne peuvent disposer des biens d'autrui, c'est-à-dire, dans ce cas spécial, de la Cité de Montréal qui reste maîtresse chez elle. Cette dernière a incontestablement le droit de refuser ou d'autoriser les travaux de voirie ou d'excavations que les chartes gouvernementales accordent à des particuliers ou à des compagnies ou sociétés. La Cie

du Bell Telephone ne l'ignore pas, car à Sherbrooke elle a déjà essayé d'en imposer à la municipalité dans les mêmes conditions, mais à Sherbrooke on veillait et la municipalité a intenté un procès à la Compagnie de Téléphone. Un jugement fortement motivé a condamné la Compagnie et a consacré ce principe que " charbonnier est maître chez soi."

Mais il faut admettre qu'à Montréal les compagnies puissantes et riches trouvent des complaisances qu'on ne saurait guère rencontrer ailleurs.

Il y a quelques semaines, on s'en souvient encore d'ailleurs, la compagnie du Téléphone Bell demandait à poser ses fils sous terre pour une partie de son réseau, mais au lieu de rester dans les limites du tracé proposé et accepté par le conseil municipal, elle étendait ses excavations et, vers la mi-juin, quelques échevins émus d'un empiètement de la Compagnie sur les droits de la Cité convoquaient une séance spéciale qui fit du bruit. On passa néanmoins l'éponge sur les fautes commises et la Compagnie put sans crainte continuer ses travaux, avec l'injonction formelle qu'elle ne devrait pas prolonger ses excavations sur la rue Notre-Dame Est, au-delà de la rue St-Sulpice.

Lundi de la semaine dernière, plusieurs échevins constatèrent que la compagnie de Téléphone avait dépassé les limites qui lui étaient assignées et qu'elle poursuivait ses excavations jusqu'à la rue Gosford en passant devant l'hôtel de ville au nez et à la barbe de ceux chargés de faire exécuter les décisions du conseil.

Une lettre du greffier de la Cité adressée le même jour à la Compagnie eut pour effet de faire suspendre les travaux le mardi vers 11 heures; pendant deux jours, le surintendant du département des chemins et son assistant furent introuvables, puis, plus tard, quand on put les rencontrer et leur demander pour quelles raisons ils n'avaient pas rempli leur mission en faisant cesser les travaux non autorisés ils se contentèrent de hausser les épaules.

Le mardi, le pro-maire Connaughton donnait ordre de signifier un protêt à la Compagnie; le protêt fut servi, mais seulement le mercredi, tard dans l'après-midi. La réponse au protêt fut que la Compagnie doubla ses escouades d'ouvriers et fit travailler jour et nuit.

C'est en présence de ces faits que quelques échevins provoquèrent la